

## MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 28 novembre 2016 à 19h30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Mme Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement 431-2016 amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone Rto-54 afin de créer la nouvelle zone commerciale Cm-55 et de permettre les toits plats à l'intérieur de cette zone.

### **10665-11-16 – 1<sup>er</sup> projet – règlement 431-2016 amendant le règlement de zonage 424-2016**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement 431-2016 amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone Rto-54 afin de créer la nouvelle zone commerciale Cm-55 et de permettre les toits plats à l'intérieur de cette zone.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement 432-2016 amendant le règlement de construction No. 314-2007 afin d'autoriser les toits plats dans la nouvelle zone Cm-55.

### **10666-11-16 – 1<sup>er</sup> projet – règlement 432-2016 amendant le règlement de construction 314-2007**

Proposé par : M. Gérard Bouthot  
Appuyé par : M. Alain Paquin  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement 432-2016 amendant le règlement de construction No. 314-2007 afin d'autoriser les toits plats dans la nouvelle zone Cm-55

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Micheline Aubry, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement 433-2016 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) No. 352-2010 afin de modifier le critère relatif au stationnement dans la nouvelle zone Cm-55.

**10667-11-16 – 1<sup>er</sup> projet – règlement 433-20016 amendant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) No. 352-2010**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement 433-2016 amendant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) No. 352-2010 afin de modifier le critère relatif au stationnement dans la nouvelle zone Cm-55.

**10668-11-16 – Levée de l’assemblée**

Proposé par : Mme Line Émard  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que l’assemblée spéciale du 28 novembre 2016 soit levée à 19h40

---

Jacques Landry  
MAIRE

---

Diane Bégin  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu’il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal